

ASSEMBLÉE NATIONALE

15 septembre 2023

VISANT À SÉCURISER ET RÉGULER L'ESPACE NUMÉRIQUE - (N° 1514)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CS777

présenté par
Mme Morel, rapporteure thématique

ARTICLE 4

I. – À l'alinéa 19, après la première occurrence du mot :

« affaires »,

insérer le mot :

« mondial ».

II. – En conséquence, au même alinéa, après le taux :

« 6 % »

insérer les mots :

« du chiffre d'affaires mondial hors taxes ».

III. – En conséquence, au même alinéa, après le taux :

« 2 % »

insérer les mots :

« du chiffre d'affaires mondial hors taxes ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel